



2 rue de la libération
35190 Bécherel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BECHEREL

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 5 juillet 2011 à Bécherel

L'an deux mille onze, le mardi 5 juillet, à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la Maison du Livre et du Tourisme à Bécherel, sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY.

Membre du Conseil

En exercice : 24
Présents : 23
Votants : 23

Date d'envoi de la
convocation : 29/06/2011

Étaient présents :

Bécherel	: M. LEROY, M. GUÉDÉ
Cardroc	: M. MIGNOT, M. MORIN
Irodouër	: M. BOQUET, M. LESVIER, M. LEBLANC
Chapelle-Chaussée	: M. ALIX, M. PICHOUX, M. MORIN
Les Iffs	: M. DE LA VILLÉON, M. DAUGAN
Langan	: Mme LAVAREC, Mme BELERT
Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL, M. RICHOUX
Romillé	: M. BAZIN, M DAUCE, Mme PRIÉ, M. BAUDAIS
St Brieuc des Iffs	: Mme TEXIER, M. COUET
St Pern	: M. CHATEL

A été élu secrétaire de séance conformément au CGCT : Philippe MORIN

Délibération N° 72 /2011 : Affaires générales - Approbation du compte rendu de la séance du mardi 14 juin 2011

Exposé

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 14 juin 2011.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le compte rendu du Conseil du mardi 14 juin 2011.**

Délibération N° 73 /2011 : Environnement – Demande de subvention dans le cadre d'un projet d'échanges parcellaires agricoles porté par la Chambre d'Agriculture

Exposé

La Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine (Antenne de Montfort sur Meu) propose d'engager une démarche visant les échanges parcellaires entre exploitants agricoles, à l'échelle du Pays de Brocéliande.

Il s'agit, dans une première phase, d'identifier et de cartographier les différents exploitants à l'échelle de chaque commune, mais dans une dimension intercommunale pour prendre en compte les exploitations implantées sur plusieurs communes afin d'envisager ensuite des échanges de parcellaires, sur la base du volontariat. A l'issue de cette phase, les agriculteurs volontaires devront être identifiés.

Dans cette hypothèse s'engagerait ensuite une deuxième phase d'accompagnement individuel des exploitants et propriétaires concernés. Cette deuxième mission pourrait également être accompagné par la chambre d'agriculture.

Pour mener la première phase de ce projet, la Chambre d'Agriculture souhaite déposer un dossier dans le cadre du dispositif Leader. A ce titre, il sollicite les cinq communautés de communes du Pays de Brocéliande pour le versement d'une subvention d'un montant maximum de 700 €. Le coût total de l'opération est d'environ 12000 €, sachant que la Chambre d'agriculture demandera un financement à hauteur de 55% auprès de Leader, le solde étant financé par la Chambre d'agriculture elle-même et les Communauté de Communes du Pays de Brocéliande.

Le Président propose de mettre au vote cette proposition, en assortissant des conditions environnementales à cette démarche, notamment la préservation du bocage, pour d'une part éviter les erreurs qui ont été faites lors du remembrement et d'autre part être en adéquation avec la politiques bocagères portées par la Communautés de Communes dans le cadre du dispositif Breizh Bocage.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 15 votes POUR, 2 votes CONTRE et 6 ABSTENTIONS :

- **Approuve le projet d'échanges parcellaires porté par la Chambre d'agriculture à l'échelle du Pays de Brocéliande,**
- **Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant maximum de 700 € à la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine**
- **Donne son accord pour la prise en compte de cette contribution au titre de la contrepartie nationale, conformément aux modalités de financement des projets Leader**
- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 74 /2011 : Environnement - Désignation d'une commune pour bénéficier d'un diagnostic en énergie dans le cadre du nouveau service développé par le Pays de Brocéliande.

Exposé

Le Président informe le conseil que le Pays de Brocéliande s'est doté d'un service de « Conseil en énergie » en direction des collectivités du territoire. Ce service était initialement proposé par le Conseil général.

Ce service, désormais opérationnel à l'échelle du Pays concernera toutes les collectivités. Le service proposé consiste à diagnostiquer les bâtiments communaux et d'établir des préconisations visant à réaliser des économies.

Il est proposé qu'une commune de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel bénéficie de ce diagnostic au cours du mois de juillet.

Le Président propose de faire un appel à candidature afin de désigner la commune qui bénéficiera du diagnostic en juillet, sachant que toutes les communes bénéficieront de ce diagnostic dans les prochains mois.

Il est proposé de commencer par la Chapelle Chaussée et de poursuivre avec la commune de Miniac sous Bécherel.

Par ailleurs, en parallèle de ce service, le Pays a également créé un « Point Info Energie » dont l'objectif est d'informer les particuliers sur la thématique des économies d'énergie. Ce service est situé au siège du Pays de Brocéliande à Montauban. Il est également proposé d'organiser des

permanences sur chacune des Communautés de Communes, tous les deux mois, sachant que l'animateur du « Point Info Energie » a été recruté à mi-temps.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- Désigne la Commune de la Chapelle Chaussée, qui sera la première à bénéficier du service d'économie d'énergie mis en œuvre par le Pays.
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.
-

Délibération N° 75 /2011 : Développement économique - Attribution des marchés de travaux pour la construction de deux ateliers relais

Exposé

Claude ALIX informe le Conseil que la commission développement économique a procédé à l'ouverture des offres du marché de travaux pour la construction des deux ateliers relais, le jeudi 23 juin 2011. Il indique également que la Commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 1^{er} juillet 2011, pour procéder à l'analyse et proposer l'attribution de chacun des lots.

Claude ALIX présente le rapport d'analyse suivant :

Type de procédure : Marché à Procédure Adaptée

Estimation chiffrée du besoin : 245 000 € HT

Délibération du Conseil du 24 mai 2011 pour lancer la consultation

Critères d'évaluation des offres :

1. Valeur technique (50%)
2. Prix des prestations (50%)

Nombre de plis reçus à la date limite : 66

Claude ALIX propose d'attribuer les lots de ce marché aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	OFFRES	Options/ Variantes	OFFRES RETENUES
01 - VRD	Gérard T.P. - Montgermont	36 432,81 €	-2 181,04 €	34 251,77 €
02 - Gros Oeuvre	G.C.A. - Martigné-Ferchaud	49 934,48 €	78,33 €	50 012,81 €
03 - Charpente métallique - Ossature bois	Martin - Martigné-Ferchaud	34 034,16 €		34 034,16 €
04 - Bardage métallique	Martin - Martigné-Ferchaud	32 571,38 €	283,31 €	32 854,69 €
05 - Etanchéité	La Fougèraise d'Etanchéité - Romagné	20 073,49 €	948,50 €	21 021,99 €
06 - Fermetures métalliques	Fygmatic - St Aubin d'Aubigné	7 148,00 €		7 148,00 €
07 - Menuiseries extérieures et intérieures	Bouillet Menuiserie - Irodouer	21 125,58 €	1 025,40 €	22 150,98 €
08 - Cloisons sèches	Isolation thermique S.R.B.G. - La Mézière	6 000,00 €		6 000,00 €
09 - Electricité - VMC - Chauffage - Alarme	BEFELEC - Orgères	16 658,00 €	422,00 €	17 080,00 €
10 - Plomberie sanitaire	Basselot - Bédée	5 395,42 €		5 395,42 €
11 - Chapes - Carrelage - Faïence	Brel - Lécousse	5 259,87 €		5 259,87 €
12 - Plafonds suspendus	Brel - Lécousse	1 197,54 €		1 197,54 €
13 - Peinture Piedvache	Caulnes	2 918,12 €		2 918,12 €
	Total H.T.	238 748,85 €	576,50 €	239 325,35 €

Yves Lesvier indique que l'option concernant le portail et les clôtures n'a pas été retenu.

Claude ALIX propose au Conseil de ne pas retenir cette option et de procéder à une consultation spécifique concernant la pose et fournitures d'une clôture et d'un portail.

Délibération

Vu le Code des marchés publics,
Vu la délibération n°5/2010 du 24 mai 2011 autorisant l'engagement de la consultation,
Vu la réunion de la CAO du 1^{er} juillet 2011,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'attribuer le marché de travaux pour la construction de l'atelier relais aux entreprises suivantes :**

LOTS	ENTREPRISES	OFFRES	Options/ Variantes	OFFRES RETENUES
01 - VRD	Gérard T.P. - Montgermont	36 432,81 €	-2 181,04 €	34 251,77 €
02 - Gros Oeuvre	G.C.A. - Martigné-Ferchaud	49 934,48 €	78,33 €	50 012,81 €
03 - Charpente métallique - Ossature bois	Martin - Martigné-Ferchaud	34 034,16 €		34 034,16 €
04 - Bardage métallique	Martin - Martigné-Ferchaud	32 571,38 €	283,31 €	32 854,69 €
05 - Etanchéité	La Fougèraise d'Etanchéité - Romagné	20 073,49 €	948,50 €	21 021,99 €
06 - Fermetures métalliques	Fygmatic - St Aubin d'Aubigné	7 148,00 €		7 148,00 €
07 - Menuiseries extérieures et intérieures	Bouillet Menuiserie - Irodouer	21 125,58 €	1 025,40 €	22 150,98 €
08 - Cloisons sèches	Isolation thermique S.R.B.G. - La Mézière	6 000,00 €		6 000,00 €
09 - Electricité - VMC - Chauffage - Alarme	BEFELEC - Orgères	16 658,00 €	422,00 €	17 080,00 €
10 - Plomberie sanitaire	Basselot - Bédée	5 395,42 €		5 395,42 €
11 - Chapes - Carrelage - Faïence	Brel - Lécousse	5 259,87 €		5 259,87 €
12 - Plafonds suspendus	Brel - Lécousse	1 197,54 €		1 197,54 €
13 - Peinture Piedvache	Caulnes	2 918,12 €		2 918,12 €
	Total H.T.	238 748,85 €	576,50 €	239 325,35 €

- **de ne pas retenir l'option pour la clôture et le portail et de procéder à une consultation spécifique ultérieurement.**
- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 76 /2011 : Affaires générales - Modification des délégués siégeant à la commission d'appel d'offres et d'Adjudication

Exposé

Le Président rappelle au Conseil que lors de sa séance du 15 avril 2008, le Conseil avait désigné les membres de la commission d'appel d'offres et d'Adjudication :

Titulaires :

Monsieur LEROY Bernard, Président de droit de la Commission
Monsieur Raymond COUEDIC
Monsieur Claude ALIX
Monsieur Yves LESVIER,

Suppléants :

Monsieur Claude PESTEL
Monsieur Yves MIGNOT
Monsieur Loïc MORIN,

Compte tenu de la démission de monsieur Raymond COUEDIC, il est proposé de modifier la délibération du 15 avril 2008 et de modifier la composition de la commission d'appel d'offres.

Le Président fait un appel à candidature.

Claude PESTEL propose sa candidature, sachant qu'il était déjà suppléant. Ceci suppose dès lors de désigner un autre suppléant.

Jean-Claude RICHOUX propose sa candidature en tant que suppléant.

Bernard LEROY, demande s'il y a d'autres candidats et propose de soumettre ces candidatures au vote du Conseil.

Délibération

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération n°2 du 15 avril 2008 approuvant la composition de la Commission d'Appel d'Offres et d'adjudication

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- **Désigne Claude PESTEL en qualité de membre titulaire de la CAO**
- **Désigne Jean-Claude RICHOUX en qualité de membre suppléant de la CAO**
- **Approuve la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offre et d'Adjudication :**
 - o **Titulaires :**
 - Monsieur LEROY Bernard, Président de droit de la Commission
 - Monsieur Claude PESTEL
 - Monsieur Claude ALIX
 - Monsieur Yves LESVIER,
 - o **Suppléants :**
 - Monsieur Jean-Claude RICHOUX
 - Monsieur Yves MIGNOT
 - Monsieur Loïc MORIN,
- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 77 /2011 : Développement économique - Prise en charge des frais d'acte pour Constitution de servitudes sur le Parc d'activités du Champ Rouatard

Exposé

Claude ALIX rappelle au Conseil que la Communauté de Communes, dans la délibération n°81/2010 du 22 septembre 2010 a donné son accord pour constituer une servitude au profit des parcelles appartenant à Monsieur Maurice HERFRAY et à Madame Monique SAILLARD, permettant de désenclaver ces deux parcelles en utilisant la voirie du parc d'activités.

Il informe le Conseil que Maître LORET, notaire à Romillé, a indiqué à la Communauté de Communes que la délibération n°81/2010 du 22 septembre 2010 ne précisait pas qui devait prendre en charge les frais d'actes pour constituer la servitude.

Claude ALIX indique au Conseil que lors de la négociation relative à l'acquisition des terrains, en 2006, il avait été convenu que la Communauté de Communes prendrait à sa charge le désenclavement des parcelles appartenant à Mr Maurice HERFRAY et à Mme Monique SAILLARD, en aménageant des sorties vers le parc d'activités. Cependant, lors de la réalisation des travaux d'aménagement du Parc d'activités, seule la parcelle de Mr HERFRAY a été désenclavée.

Aussi, pour ce conformer aux engagements pris en 2006 et ceci sans réaliser de travaux complémentaires pour désenclaver la parcelle, il est proposé de constituer une servitude au

profit de Mme SAILLARD, à la charge de la Communauté de Communes, dont le montant est estimé à 700 €, garantissant le désenclavement de sa parcelle.

Délibération

Vu la délibération n°81/2010 du 22 septembre 2010,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- **Approuve la constitution de servitude au profit de Mme Monique SAILLARD et de Mr Maurice HERFRAY,**
- **Approuve la prise en charge financière de cette constitution de servitude par la Communauté de Communes**
- **Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 78 /2011 : Affaires générales - Modification des subventions attribuées par le Conseil général au titre du Contrat de Territoire

Exposé

Le président rappelle que lors de sa séance du 12 avril 2011, le Conseil a approuvé le tableau dressant les subventions accordées au titre du Contrat de territoire.

Cette délibération approuvait l'octroi d'une subvention de 350 € au titre du Contrat de territoire pour l'organisation du Relais d'Irodouër. Cette manifestation ayant dû être annulée, le Conseil général ne pourra pas procéder au versement de celle-ci.

Il est proposé de modifier ce tableau des subventions, en reportant les 350 € prévus pour cette manifestation au profit de l'entretien des chemins de randonnées :

Porteur de projet et intitulé de l'action	Proposition commissions
La Nef des Fous	1 400.00 €
Art Comédia	14 000.00 €
Un moment s'il vous plait	560.00 €
Tournesol – Festival de rue	1 050.00 €
Festival de musique en Brocéliande	1 000.00 €
Théâtre Berloul	1 500.00 €
Office des Sports	10 500.00 €
AS Romilé	7 700.00 €
Entretiens des sentiers	14113
Animations réseau bibliothèque	3000
Acquisition ouvrages communautaires	1100
Bibliothèque Bécherel	420
Bibliothèque La Chapelle Chaussée	700
Bibliothèque Langan	430
Bibliothèque Romillé	1295
Bibliothèque St Pern	980
Bibliothèque Miniac/Bécherel	420
Animation bibliothèque Romillé	840
Animation bibliothèque St Pern	300
Festival Mômes d'Automne	6500
	67 808 €

Délibération

Vu la délibération n°39/2011 du 12 avril 2011

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve l'attribution des subventions au titre du volet 3 du Contrat de territoire telle que définie dans le tableau ci-dessous :

Porteur de projet et intitulé de l'action	Proposition commissions
La Nef des Fous	1 400.00 €
Art Comédia	14 000.00 €
Un moment s'il vous plait	560.00 €
Tournesol – Festival de rue	1 050.00 €
Festival de musique en Brocéliande	1 000.00 €
Théâtre Berloul	1 500.00 €
Office des Sports	10 500.00 €
AS Romilé	7 700.00 €
Entretiens des sentiers	14113
Animations réseau bibliothèque	3000
Acquisition ouvrages communautaires	1100
Bibliothèque Bécherel	420
Bibliothèque La Chapelle Chaussée	700
Bibliothèque Langan	430
Bibliothèque Romillé	1295
Bibliothèque St Pern	980
Bibliothèque Miniac/Bécherel	420
Animation bibliothèque Romillé	840
Animation bibliothèque St Pern	300
Festival Mômes d'Automne	6500
	67 808 €

- Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 79 /2011 : Affaires générales - Approbation du Rapport d'activités 2010

Exposé

Le président rappelle au Conseil que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chacune des communes membres, un rapport arrêté par l'assemblée communautaire retraçant l'activité de l'établissement.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur ce document, sachant que celui-ci devra ensuite être communiqué lors des prochaines réunions publiques des Conseils Municipaux.

Philippe MORIN demande que soit ajouté au rapport d'activités quelques chiffres concernant le chantier d'insertion, compte tenu du partenariat qui existe avec la Communauté de Communes.

Jean-Yves BAZIN demande à modifier la formulation concernant le PLH et d'indiquer la notion de réflexion concernant la définition du plan d'actions, car celui-ci n'a pas été encore approuvé.

Il demande également à revoir la formulation du point concernant l'élaboration du projet de fonctionnement de la Maison du Livre et du tourisme et d'ajouter l'opération « Bébé Bouquine ».

Le président, compte tenu de ces remarques, propose au Conseil d'approuver le rapport d'activités 2010, qui sera transmis à chaque Maire afin de l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Délibération

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve le rapport d'activités 2010

- Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 80 /2011 : Emploi – Insertion - Convention entre la Région, l'Etat et le Point accueil emploi relatif au dispositif "compétences-clés"

Exposé

Le président propose au Conseil d'engager une convention avec l'Etat et la Région Bretagne, permettant au Point Accueil Emploi de prescrire directement le dispositif « Compétences clés » aux utilisateurs du PAE.

Ce dispositif propose une remise à niveau sur les savoirs de base, français, mathématiques et la lutte contre l'illettrisme. Jusqu'ici, le public ciblé par cette prestation devait aller à Rennes pour s'inscrire. L'objet de cette convention, c'est de positionner le Point Accueil Emploi comme un partenaire du dispositif, permettant de faciliter l'accès pour le public

Il est proposé au Conseil d'approuver l'engagement de cette convention tripartite

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve l'engagement de cette convention avec la Région et l'Etat (DIRECCTE)
- Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 81 /2011 : Tourisme - Vote des tarifs des produits vendus à la Maison du Livre et du Tourisme et délégation au Bureau pour la fixation des nouveaux tarifs

Exposé

Le Président propose au Conseil de fixer les tarifs pour les nouveaux objets suivants, commercialisés au sein de la Maison du Livre et du Tourisme :

- | | |
|---|---------|
| - Carnet de Voyage de peintres américains | 20.00 € |
| - Chocolat « Maison du Livre et du Tourisme » | 5 € |

Par ailleurs afin de simplifier le fonctionnement de la Maison du livre et du tourisme, le Président propose de déléguer au Bureau, la fixation des tarifs des nouveaux biens vendus au sein de cet équipement.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- Approuve les tarifs des objets suivants vendus au sein de la Maison du Livre et du Tourisme :
 - o Carnet de Voyage de peintres américains 20.00 €
 - o Chocolat « Maison du Livre et du Tourisme » 5 €
- Délégue au Bureau la faculté de fixer les tarifs des biens et prestations assurés par la Maison du Livre et du Tourisme
- Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 82 /2011 : Culture – Attribution d'une subvention à l'association « Ciné – Pays »

Exposé

Le Conseil lors de la séance du 12 avril 2011 a décidé d'octroyer une subvention de 1300 € au Pays touristique de Brocéliande pour l'organisation du Festival « Ciné Pays en Brocéliande ».

Ce projet est désormais porté par l'association « Ciné-Pays » dont le siège se situe au Cinéma Le Celtic, place de l'Eglise à St Méen le Grand.

Le président propose au Conseil de reprendre une délibération pour modifier le bénéficiaire de cette subvention.

Délibération

Vu la délibération n° 38/2011 du 12 avril 2011

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- **Approuve le versement d'une subvention de 1300 € à l'association « Ciné Pays » dont le siège se situe au Cinéma Le Celtic, place de l'Eglise à St Méen le Grand.**
- **Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

Délibération N° 83 /2011 : Affaires générales : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Exposé

Le Président informe le Conseil que le Préfet a élaboré un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté je jeudi 28 avril 2011 et notifié à la Communauté de Communes le 4 mai 2011.

Le Préfet rappelle qu'en vertu de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, il devra prendre un arrêté au plus tard le 31 décembre 2011 qui validera ce schéma.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur cette proposition. L'avis devra être transmis en Préfecture avant le 15 août 2011.

Le président rappelle au Conseil que le schéma proposé par le Préfet, particulièrement sur le secteur ouest de l'Ille et Vilaine, vise à fédérer les cinq communautés de communes rurales, ayant des identités complémentaires, à savoir l'économie, le tourisme, la culture...

Le président rappelle les différentes réunions qui ont été organisées depuis le courrier du Préfet du 31 décembre 2009 qui invitait les élus à réfléchir sur le devenir de l'intercommunalité, à l'échelle des différents Pays sur le département :

2 mars 2010 : Conseil de communauté à Miniac / Bécherel : Les communes ont fait état de leurs positions vis-à-vis de l'intercommunalité.

3 mars 2010 : Réunion des conseillers municipaux du Pays de Brocéliande, organisée à St Méen le Grand, en présence du Président du Conseil économique et Social de Bretagne

25 janvier 2011 : Conseil de communauté à Langan. Positionnement des communes du Pays de Bécherel, préalablement à la rencontre organisée par le Préfet à Montfort le 2 février 2011

2 février 2011 : Réunion du Préfet avec les présidents des communautés de Communes

27 avril 2011 : Réunion des bureaux des Communauté de Communes du Pays de Brocéliande

28 avril : Présentation du schéma départemental de coopération intercommunale

25 mai : Conseil en séance plénière des conseils municipaux du Pays de Bécherel. Intervention de Mr DULUCQ (ARIC) au sujet de la réforme territoriale.

7 juin : Réunion des Maires du Pays de Brocéliande. Intervention du cabinet KPMG

30 juin : Réunion des conseillers municipaux à l'échelle du Pays, en présence de Mr le Préfet. Intervention du cabinet KPMG

Le Président rappelle ensuite l'histoire de l'intercommunalité sur le Pays de Bécherel, notamment la création du SIVOM pour le développement du Pays de Bécherel, prémices à l'intercommunalité, renforcée ensuite par la loi de 1992 relative à l'aménagement du territoire, qui a permis la création de la Communauté de Communes en 1994.

Le Président rappelle l'enjeu de solidarité promu par l'intercommunalité qui visait à faire ensemble ce que les communes, notamment les plus petites, ne pouvaient pas faire seules. Cette mise en commun des ressources s'est traduite par le passage à la taxe professionnelle unique, pour laquelle les communes de Bécherel et St Pern ont joué à l'époque le jeu de la solidarité.

Le Président indique également que la position prise par plusieurs communes peut conduire à un éclatement de la communauté de communes du Pays de Bécherel. Une telle situation engendrerait de nombreuses difficultés, par rapport aux investissements réalisés, aux services mis en place et surtout vis à vis des personnels.

Le Président indique également qu'il déplore que les communes fassent un choix qui ne tienne pas compte de l'histoire de la Communauté de Communes, chacun pariant sur une aventure individuelle sans chercher à préserver l'action réalisée collectivement depuis 1989.

Jean-Yves BAZIN répond que s'agissant de la répartition des richesses lors du passage à la TPU, les communes n'ont pas perdu d'argent, puisque la communauté de communes reverse tous les ans la même somme qu'avant le transfert. Les communes ont seulement perdu la dynamique au profit de la Communauté de Communes. Il indique par ailleurs que la question des personnels doit être pris en compte dans le processus à venir. Il conclut en disant que le choix fait par les communes est issu d'une réflexion, chacun ayant pesé les avantages et les inconvénients selon les scénarii et que, tant qu'à faire le choix d'une aventure, il préfère aller vers une collectivité disposant d'un projet bien défini, privilégiant dans cette perspective Rennes Métropole à la future Communauté de Communes du Pays de Brocéliande.

Guy CHATEL intervient en rappelant le problème du personnel tout en expliquant qu'il y aura des solutions, sachant néanmoins que cette question ne doit pas être le point principal de la réflexion.

Il indique aussi que chacun s'est positionné par rapport à un contexte géographique et non par rapport à un projet commun. Il indique qu'il manque aujourd'hui un projet par rapport à la fusion des cinq communautés de communes du Pays de Brocéliande et il manque d'informations financières dans l'hypothèse d'une fusion.

Il informe le Conseil que la Commune de St Pern ne souscrit pas au Schéma du Préfet, car elle considère que cette nouvelle communauté regroupant 43 communes aura une taille trop importante, qui posera en outre un problème en terme de gouvernance et de représentativité.

La commune de St Pern est donc opposé au schéma du préfet et opposé à la fusion des cinq EPCI. Par ailleurs, si la Communauté de Communes du Pays de Bécherel devait disparaître, la Commune demanderait un rattachement à la Communauté de Communes de Montauban.

Pierre DAUCÉ indique pour sa part qu'une Communauté de Communes est un regroupement de communes ; commune qui reste la cellule de base. Il rappelle également que jusque-là il y a eu des tours de tables par rapport au positionnement des communes, mais pas d'échanges par rapport au projet communautaire.

Il indique par ailleurs que la commune de Romillé a délibéré par rapport au schéma proposé par Mr le préfet avec un avis défavorable à l'unanimité. Le Conseil s'est également prononcé pour un rattachement à Rennes Métropole.

Jean-Michel BOQUET revient sur les interrogations des personnels en indiquant que même si, quelque soient les scénarii, il y aura des solutions, celles-ci seront forcément moins hypothétiques dans le cadre du maintien du périmètre. Il indique aussi, par rapport au constat du manque de

débat par rapport au projet de la Communauté de Communes, qu'il n'y a pas eu, de la part des uns et des autres, une forte volonté de débattre sur le projet communautaire, chacun étant resté sur sa position communale.

Loïc MORIN indique que malgré tout la solidarité a existé pour mener à bien les projets et équipements qui existent aujourd'hui. Par ailleurs, la réforme territoriale amène à réfléchir par rapport aux besoins et à par rapport à l'intérêt pour sa commune dans les prochaines années. Il considère que le projet qui se dessine à l'échelle du Pays de Brocéliande n'est pas porteur, du moins du point de vue de la Commune de la Chapelle Chaussée. Il indique également que maintenir le périmètre actuel n'est pas une solution.

Maryvonne LAVAREC indique que pour elle, opter pour un rattachement à un autre EPCI, ce n'est pas faire fi du passé, c'est au contraire faire un choix qui semble le plus porteur pour les habitants du territoire. Le personnel sera amené à connaître des évolutions, mais quelque soit le scénario, des évolutions existeront.

Yvon GUÉDÉ revient sur la notion du bassin de vie, en indiquant qu'il existe effectivement le bassin de vie pour le travail, mais qu'il y en a d'autres. Il faut essayer de prendre toutes les dimensions, à l'échelle des différents besoins des habitants et ceci tout au long de la vie.

Maryvonne TEXIER rappelle qu'en 1989, à la création du SIVOM, la commune de St Briec des Iffs avait demandé son rattachement au canton de Tinténiac, ce qui avait été refusé. Elle rappelle que si l'on considère les habitudes de vie des habitants de la commune, le centre d'attractivité se trouve à Tinténiac. Elle réaffirme l'intention du Conseil municipal d'un rattachement vers la Bretagne Romantique.

Yves MIGNOT indique pour sa part que finalement c'est le Préfet qui va décider, même si chacun exprime son avis et son souhait. Il rappelle qu'au départ la commune avait plutôt opté vers un rattachement au Pays de Brocéliande si la Communauté de Communes restait dans son ensemble. Dans le cas contraire, elle souhaitait un rapprochement avec la Bretagne Romantique. Le Conseil municipal a délibéré à nouveau, en s'opposant au schéma et en exprimant son souhait d'un rattachement vers la Bretagne Romantique.

Hervé DE LA VILLÉON indique pour sa part que la décision n'a pas été prise à la légère, le sujet ayant été discuté au cours de plusieurs Conseils. Le rattachement à une grande Communauté de Communes du Pays de Brocéliande ne lui paraît pas pertinent, au regard des habitudes de vie de la commune. Il rappelle que le conseil municipal est souverain et qu'il s'est prononcé à l'unanimité vers un rattachement à la Bretagne Romantique.

Philippe MORIN indique que le schéma sur les transports réalisé par le Pays de Brocéliande est surtout axé autour de la RN 12 et la Brohinière. Il ignore le « secteur Est » du territoire. Il indique par ailleurs, s'agissant des personnels, que la situation ne sera pas beaucoup plus claire dans le cas d'une fusion des 5 communautés de communes.

Claude PESTEL constate la diminution des services, notamment les transports. Il constate également la paupérisation des petites communes. Il considère qu'il y a besoin de plus de solidarité envers les petites communes. Il indique enfin que quoi qu'il arrive, il y aura des changements pour les personnels. Il rappelle que la commune de Miniac sous Bécherel s'est prononcée pour un rattachement à Rennes Métropole.

Yves LESVIER indique à son tour qu'il a été sensible au courrier des personnels. Il considère qu'il y a aujourd'hui un débat intéressant sur les objectifs de l'intercommunalité. Il déplore qu'il arrive un peu tard, car les communes ont pour la plupart émis leurs souhaits. Il indique que la Commune d'Irodouër s'est positionnée pour un rattachement vers le Pays de Brocéliande, bien qu'il existe de grandes incertitudes quelque soient les hypothèses.

Bernard LEROY indique que la Commune de Bécherel a émis un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale. Il indique également que s'agissant du rattachement à un autre EPCI la commune sera tributaire des choix opérés par les communes limitrophes, notamment Miniac sous Bécherel, compte des règles de continuité territoriale.

Le Président propose au Conseil de se prononcer par rapport à la question suivante :

- o Etes-vous d'accord avec la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposée par Mr le Préfet, lors de la Commission

Délibération

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, qui précise que le Préfet devra prendre un arrêté au plus tard le 31 décembre 2011 qui validera le schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu l'article 5210-1-1 IV alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier adressé par Mr le préfet le 4 mai 2011 présentant le schéma départemental de coopération intercommunale

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 19 votes CONTRE et 4 votes POUR:

- **Emet un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mr le Préfet**
- **Autorise le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans sus
mentionnés
Pour extrait certifié conforme**

Le Président, Bernard LEROY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 22/07/2011
Affichage le 22/07/2011